

REÇU LE

13 SEP. 2007

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PATRICE FORTIN**

**À LA COMMISSION DE CONSULTATION  
SUR LES PRATIQUES « D'ACCOMMODEMENT » (CCPRDC)**

**COPRÉSIDENTS**

**MESSIEURS CHARLES TAYLOR ET GÉRARD BOUCHARD**

**INTITULÉ**

**SUR LA QUESTION DES « ACCOMMODEMENTS RAISONNABLE »**

**RÉDIGÉ PAR MONSIEUR PATRICE FORTIN**

CE MÉMOIRE A ÉTÉ DÉPOSÉ À QUÉBEC LE, 14 SEPTEMBRE 2007, ET SERA PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES « D'ACCOMMODEMENT » (CCPRDC)

## Mémoire

### **Sur la question des « accommodements raisonnable »**

Dans un premier temps, permettez-moi de saluer les membres de cette commission parlementaire c'est à dire les commissaires qui présideront cette consultation Messieurs Charles Taylor et Gérard Bouchard.

Lorsque j'ai décidé de vous présenter un mémoire sur le délicat sujet des « accommodements raisonnable » je crois que ce qui m'a réellement motivé aura été sans contredit à l'occasion de la dernière élection générale ou le véritable débat fût escamoté et totalement évacué au profit de cette présente consultation.

Puis-je me permettre de vous signaler que la suggestion que monsieur Mario Dumont a fait à cette époque qu'est celui que le Québec devait se doter d'une Constitution, était à mon avis une excellente idée mais que le premier ministre du Québec monsieur Jean Charest n'a pas suivi. En effet, ce dernier a plutôt choisi de créer cette commission parlementaire et qui à mon avis, ne sera pas gage d'une véritable solution à long terme, puisque l'idée de s'écrire une véritable constitution interne sera probablement selon moi, encore une fois mis sur la voix d'accotement.

Maintenant ou se situe le problème, et bien laissez-moi vous donner un exemple. Dans le cas présent, il s'agit d'une expérience personnelle. Premièrement je suis quelqu'un qui dans ma jeunesse a beaucoup voyagé et je peux vous dire que j'ai souvent été au Mexique avec mes parents. Mais je me souviens aussi que mes parents non jamais voulus réclamer de quelconques « accommodements raisonnable » alors qu'il visitait ce pays étranger, non ils choisissaient plutôt de s'adapter aux mœurs et coutumes, du pays qui les accueillait.

Maintenant, quel différence il y a-t-il entre le Québec et le Mexique, et bien le Mexique a sa propre constitution depuis le 5 février 1917, et j'ai découvert après une lecture de cette constitution, que ce pays avait en quelque sorte radicalement mis la question des religions à l'avant plan au début du 19<sup>e</sup> siècle de façon à régler cette problématique définitivement. Se pourrait-il, que nous accuserions un retard à ce niveau, et bien je pense que la constitution des Etats-Unis du Mexique a au moins le mérite d'être ; « le premier texte constitutionnelle d'envergure adopté dans le monde ou se trouvent garantis les droits sociaux fût promulgué au Mexique, en février 1917 ».

Qu'en est-il pour le Québec, le néant. En effet, depuis environ presque deux siècles le Québec vit une sérieuse crise identitaire, mais je soupçonne que le manque de clarté par nos dirigeants politiques au Québec et au Canada n'aide en rien à la cause de nos singuliers problèmes. Et cette clarté, s'appelle l'écriture d'une Constitution.

Il suffit de se souvenir qu'à l'époque des patriotes avec à la tête de ce mouvement l'Honorable Louis-Joseph Papineau, ce dernier qui était un des plus grands tribuns que le Bas-Canada n'a jamais eu. Et bien, il est maintenant admis que ce dernier pratiquait un nationalisme ethnique et d'ouverture sur le monde, mais avait aussi pris l'initiative d'écrire un véritable projet de constitution appelé les quatre-vingt-douze résolutions, mais ce projet a été tué dans l'œuf.

2 .../

Où en sommes nous maintenant, et bien je crois que l'heure est maintenant arrivée que le Québec se dote enfin d'un véritable projet de constitution interne, mais je n'ai plus envie d'extrapoler d'avantage sur ce sujet puisque j'ai intervenue souvent en commission parlementaire, et je suis découragé de voir le manque de courage à ce chapitre de nos savants médias de ne pas faire part des interventions passés que j'ai fait au parlement en compagnie de d'autres personnes qui avait compris la problématique et m'avais accompagnée à ces occasions afin de transmettre cette ultime solution, qui est celle de s'écrire un véritable projet de Constitution.

Une des premières véritables souches du problème, à mon avis, ce sont les journalistes ?

En effet, car je crois qu'il n'y aurait pas de problème avec la question des « accommodements raisonnables » si les savants journalistes du Québec et plus spécifiquement, ceux de la tribune parlementaire à Québec, se préoccupait d'avantage des problèmes auquel doivent vivre sur une base quotidienne des québécois que l'ont dit, « de souche », et bien, à dénoncer d'avantage ces injustices vécus au quotidien ?

Et à titre d'exemple, lorsque je contact des journalistes pour leur faire part des difficultés que j'ai à obtenir une véritable copie authentifiée et certifiée de l'originale de la constitution canadienne, plus spécifiquement ce qui est convenue d'appeler un maître document et/ou un prototype de la constitution, qu'il est impossible ici même au Québec d'obtenir dans les deux langues officielle. C'est alors, que je me bute à un mur d'incompréhension des journalistes qui ont peur d'aller au fond des choses.

Toujours dans le même ordre d'idée relativement à nos savants journalistes, lorsque je suis victime de discrimination dans les différentes banques alimentaires de la région de Québec, compte tenu que le lieu physique de distribution de la nourriture n'est pas un endroit neutre, quel journaliste se préoccupe de ce problème, aucun ?

Et voici d'autres exemples, d'injustices que les québécois et/ou canadiens français vivent sur une base quotidienne dans la merveilleuse province de Québec ;

Lorsque qu'au Québec, quelqu'un à reçu une instruction primaire à l'école anglaise et que plus tard dans la vie, cette personne tente un retour aux études, mais se fait fermer la porte à une formation de base en alphabétisation, c'est alors que l'ont se demande encore une fois ou sont les « accommodements raisonnables » ?

Lorsque l'ont se présente dans une élection municipale à titre d'exemple, et que l'ont est bloqué d'une véritable participation à cette même élection par les chambres de commerces en complicité avec les médias qui organise des sondages que l'ont annonce en grandes pompes, ou sont les « accommodements raisonnables »

Ici je vous fait part d'une citation de Rudolphe Morissette du Journal de Montréal

« Lorsque que l'ont ne parle pas de toi, c'est qu'il n'y a pas de Justice pour toi »

Question ; Pourquoi les journalistes ne prennent-ils pas l'exemple de monsieur Morissette pour montrer les vrais problèmes auquel de vraies personnes sont confrontés ?

La citation de monsieur Morissette à l'époque reflète en tout point ce que de simple citoyens peuvent ressentir lorsqu'ils ont un problème et qu'il tente d'obtenir une solution à leur problème mais qui souvent vont se faire répondre par des journalistes que pour différentes raisons qu'il est impossible de faire état de leur problème. Je le pense sérieusement car c'est aussi mon cas, et c'est à ce moment précis que l'ont en vient à se demander ou se trouve pour nous « québécois de souche » et ou canadiens français, ces « accommodements raisonnables » ?

C'est pourquoi, je crois que la question des « accommodements raisonnables » ne sera jamais une chose régler tant est aussi longtemps que les journalistes du Québec vont faire la sourde oreille à tout ces « québécois de souches » et/ou canadiens français qui sont exclus d'une véritable participation et inclusion dans la société québécoise, tant au niveau de l'éducation qu'une véritable participation à la vie démocratique. C'est à se demander s'il n'y aurait pas maintenant au Québec une 2<sup>e</sup> classe de québécois ou de canadiens français, ceux , qui n'ont plus de droits ?

Je vais maintenant vous en donner un exemple ou il n'y à aucun « accommodements raisonnables» pour le québécois ordinaire ou de souche. En effet, je suis quelqu'un qui pratique les Arts par amour de sa patrie et j'ai eu la chance si ont peut dire de réaliser un immense monument à la mémoire de Louis-Joseph Papineau. Cependant il y à eu un événement qui est venu me bouleverser totalement et il s'agit d'une lettre assassine que j'ai reçue de la fonctionnaire en chef du service de la culture à la ville de Québec, et cette charmante dame s'appel, madame Rhonda Rioux.

Dans cette lettre que ma fait parvenir Mme Rioux, il y est écrit pour faire une histoire courte qu'il n'était plus nécessaire de continuer mes démarches, et que cette décision ne pouvait être revue d'aucune manière. Même réponse que j'ai reçu de cette même fonctionnaire dans un autre projet auquel j'avais effectué beaucoup de recherche et qui aurait consisté à apposer une plaque commémorative sur l'emplacement du lieu qui servi pour incorporer la ville de Québec. Et cet endroit était situé devant l'Hôtel Dieu de Québec (CHUQ). Cela aurait pu être intéressant pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec, mais encore une fois pas « d'accommodements raisonnables », qui sait peut-être pour le 500<sup>e</sup> ?

Par ailleurs, permettez-moi, de vous informer que j'ai aussi tenté certaines démarches auprès de la commission de la capitale nationale, et pour recevoir, en guise de réponse, auprès de cette entité distinct., qu'il y avait déjà, un monument à la mémoire de Louis-Joseph Papineau devant l'Assemblée nationale du Québec.

Et bien, laissez moi vous dire, que s'il y à un monument à la mémoire de Louis-Joseph Papineau d'érigé devant l'Hôtel du Parlement de l'Assemblée Nationale du Québec, je pense, que pour une rare fois que l'ont devrait reconnaître que j'ai apporté ma singulière contribution à ce projet , et ce, à moult reprises. Non pas un mot, pas même une invitation lors de l'inauguration, cela aura value la peine d'avoir mis autant d'énergie dans ce projet, pour en arriver la...?

4.../

Pourquoi en est il ainsi, c'est que j'ai réalisé le monument de monsieur Papineau avant même celui qui est situé devant l'Assemblée nationale du Québec, et que si ce monument fût réalisé, c'est que j'ai accompli cette œuvre artistique en compagnie de gens du quartier St-Roch. Et je me souviens que les personnes étaient fier de m'avoir aidé ainsi que d'avoir le sentiment d'avoir accompli une œuvre grandiose.

En effet, puisque suite au démantèlement des bretelle de l'autoroute Dufferin-Montmorency ou était installer cette œuvre d'Art populaire que j'ai réalisé sur le site de l'Ilot Fleurie. J'ai réussi, à faire déménager temporairement le socle de sept tonnes et non sans me questionner sur l'avenir de notre singulier patrimoine suite à la signature d'une décharge du nouveau conseiller de la ville de Québec monsieur Réal Gobeil, que j'ai du faire suite à ma présence sur ce site.

Et bien, j'ai réussi à faire en sorte que le monument soit déménagé et entreposé dans le port de Québec temporairement en attendant de pouvoir obtenir un emplacement approprié, lors des discussion sur le projet de la Pointe à Carcy. C'est pourquoi, j'ai continué à effectuer une nouvelle démarche auprès de la ville de Québec afin d'obtenir un emplacement approprié, et ce, avec de nouvelles recherches à l'appui et beaucoup de travail accompli.

Lorsque j'ai pris connaissance de cette lettre de madame Rioux, je n'en revenais tout simplement pas, puisqu'il s'agissait de la lettre la plus décourageante que j'ai été en mesure de recevoir à ce jour. Et qui plus est, cette lettre est tout à fait assassine et semble porter un jugement plutôt paradoxale à l'endroit de ma personne. Je ne pensais jamais que l'ont pouvait écraser un citoyen comme cela.

Et je me demande maintenant, ou sont les « accommodements raisonnables » ?

Puisque ici au Québec ont fait fi de droits sensé être protégé par des traités internationaux, alors maintenant vous comprenez mieux pourquoi les « accommodements raisonnables » sont difficile pour nous à avaler. Mais tout de même, voici l'article qui selon moi, à été bafoué à plein régime ;

Article 27 de la Déclaration Universel des Droits de l'Homme de 1948 et dont l'alinéa 1 et 2 et qui stipule ce qui suit ; -1 « Toute personne à le droit de prendre part librement à la vie culturelles dans la communauté, de jouir des Art, et de participer au progrès scientifique qui en résultent » -2 Chacun à droit à une protection des intérêts moraux et matériel découlant de toute production, scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

C'est tout le contraire pour moi qui c'est produit, et aucun journalistes pour en parler c'est pourquoi il n'y à plus d'intérêt pour moi d'être intéressé à continuer d'aimer ce qui se passe avec tout ce débat identitaire. Les gouvernements, les municipalités n'en ont rien à cirer des initiatives citoyennes. Il ne faut surtout pas déranger ce monde de professionnels, car cela pourrait nuire à une élite qui n'a point de place à faire aux autres moins favorisé, non il faut les écraser, et bien d'aplomb à part cela.

C'est pourquoi, vous comprendrez que lorsqu'il s'agit de parler « d'accommodements raisonnables » j'ai souvent entendu parler que les québécois ne connaissaient pas suffisamment leur histoire et bien je crois que l'Honorable Louis-Joseph Papineau chef des patriotes de 1837-38 à la veille du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Québec mériterait d'être connue d'avantage, mais malheureusement ce ne sera pas le cas.

.../5

5.../

En effet, puisqu'au moment du 100<sup>e</sup> anniversaire de son décès était publié un article dans le Journal «Le Matin» en date du 10 juin 1922 et dont le titre était ; « Le Grand Papineau, n'oublions jamais ce qu'il fût » et dont le contenu de cet article était relatif au fait que l'on avait passé sous silence cette importante anniversaire ? Rappelons nous que ce personnage et son époque non pas été porté à l'avant scène comme une contribution importante relativement à l'avancement de la démocratie en cette époque contemporaine ?

Qui plus est, à l'occasion d'une consultation qui s'est tenu à Québec à l'année 2007 avec le Québec Litteral and Historical Society, j'ai invoquer cette état de fait ou à cette occasion était présent un représentant de la communauté juive et je lui ai rappelé que monsieur Papineau avait fait avancer les droits et liberté de cette communauté avec la toute première charte des droits et liberté du Bas-Canada en 1832, et ce que deux ans plus tard que le Haut-Canada fit de même, soit en 1834.

Ce simple fait démontre hors de tout doute l'importance du personnage qu'un article du journal Le Devoir du mois d'Avril 2001 Titrait « de Bolivar à Papineau » et dont cet article en question faisait référence au fait que l'on peut facilement comparer Louis-Joseph Papineau à des hommes tel que Thomas Jefferson, William-Lyon Mackenzie, O'Higgins, Tupac, Ammaru, Toussaint l'Ouverture, et Bolivar.

Si vous voulez mon opinion personnel, j'échangerais volontiers si c'était possible plusieurs Papineau, contre les Duval qui avait eu la tête coupé par Champlain, ainsi que Bigot qui comme Intendant avait s'emble t-il abandonné Montcalm et je crois que vous savez très bien que ce n'est pas moi qui est au fronton du ministère de la culture mais je me devais de vous écrire au risque de me répéter que Papineau devrait être mis d'avantage en évidence en 2008, comme un véritable modèle pour la démocratie, et ce par les 2 coprésidents de cette consultation.

La raison, et bien dans une correspondance adressé à Jacques Viger, Pierre Debartzch qui était conseiller à l'époque des patriotes, à appelé Papineau « le génie qui à réussi par son audace à placer les droits de l'homme au fronton de l'édifice social ».

Ce n'est pas que je ne voudrais pas être reconnu par une quelconques reconnaissances d'acquis, car j'ai tenté d'obtenir une telle reconnaissance depuis que j'ai tenté un retour au étude en art visuelle à l'Université Laval. Seulement que je suis maintenant persuadé que c'est impossible, car je pas terminé mon secondaire et qu'en plus je viens du secteur anglophone. En effet, car j'ai voulu retourner en alphabétisation (alpha) dans un école aux adultes faisant partie de la commission scolaire de la capitale, cependant je me suis fait répondre à ce moment que de telle court n'existait tout simplement plus. Encore une fois pas « d'accommodements raisonnables » pour moi à cette époque ou j'en aurais eu, vraiment besoin ?

Mais la ou j'ai vraiment été surpris c'est que j'ai lu un article dans le journal Impact campus du début de l'année 2007 et une chose ma marqué c'est lorsque que j'ai constaté qu'une étudiante en provenance de la Yougoslavie qui avait réussi à obtenir de la part de l'Université Laval un Doctorat sur mesure en art visuelle ?

.../ 6

6.../

Cette état de fait commence maintenant à susciter en quel sorte un de vous demander un «accommodement raisonnable », afin d'obtenir un emplacement approprié pour installer le monument en question. Puisque dans le domaine ou j'ai réalisé ce monument c'est à dire de la sculpture monumental cela est assez exceptionnelle et commande un « accommodement raisonnable » pour les artistes en sculpture.

Ces nouveau faits, vous démontre hors de tout doute une situation insensé et le besoin d'une intervention de votre part, car je pense avoir suffisamment épuisé tous les endroits ou m'adresser incluant la commission des droits de la personne et même la nouvelle entité qui à été créer en matière de diversité culturelle, puisque cette dernière s'occupe d'avantage du domaine commerciale que celui de la libre expression sensé être en quelque sorte protégé par la Déclaration Unìversel des Droits de l'Homme de 1948, mais qu'au Québec on ne tien pas compte ?

Le prochain sujet auquel j'aimerais vous entretenir et bien je dirais que ces deux sujet sont en quelque sorte inter relier et vous comprendrez qu'il s'agit de la construction de logement sociaux et d'une supposé crise qui existerait dans le domaine de la foresterie.

En effet, car je crois fortement que ces deux domaine ne font qu'un, puisqu'il nous est difficile d'ouvrir d'avantage nos frontière à de nouveau arrivant l'orque l'ont fait le constat que seulement dans le domaine de la foresterie il s'est perdue un nombre considérable d'emploi, mais que lorsque l'ont pousse le raisonnement un peu plus loin cela se traduira par un manque à long terme de matière première tant pour la construction domiciliaire que pour du logement sociale abordable.

De toute façon, ici lorsqu'il est question de se loger, il ne faut pas faire l'autruche il s'agit d'un problème planétaire, mais il semble que nous au Québec avons toujours les solutions, et bien dans les prochains paragraphes je vous ferais part de ce que je pense de ce secteur et de ce qui serait possible de faire pour améliorer le tout.

En conséquence, le présent mémoire est relatif à l'effet que j'ai observé plusieurs importante lacunes relativement à la façon dont les bois sont récoltées sur le territoire québécois, et du manque de se projeté dans le future relativement à la façons de développer de nouvelles stratégie pour trouver du bois et de garder les emplois dans l'industrie forestière, mais aussi pour avoir de la matière pour la construction de logements sociaux abordable.

Ce problème est tellement complexe, que je me permet de vous dire que j'ai fait tout un saut lorsque j'ai entendu parler que l'ont voulait augmenter d'avantage le nombres de nouveau immigrants qui arrive au Québec chaque années, car il y à un manque chronique présentement de logements abordable pour une majorité de québécois de souche, et nous avons le sentiment d'être trop nombreux et que cela na plus d'allure.

Cependant, j'ai toujours en mémoire qu'il me semble que lorsque le parti québécois était au pouvoir d'avoir entendu que la ministre Louise Harel avait annoncé un programme de 500 millions de dollars pour la construction de clinquantes milles logement sociaux sur une période de cinq ans, alors que le nombre d'immigrants qui arrive au Québec en d'environ quarante milles personnes par année.

.../7

7.../

Jusque là tout va, mais là ou rien ne va plus, est à l'effet que sur une période de cinq années consécutives il y aura eu pas moins de deux cent mille nouveaux arrivants qui seront entrés au Québec, mais surtout, un paquet de québécois qui se cherchent un logement et cela continue encore de nos jours, je peux vous le confirmer car, c'est mon problème, mais aussi le quotidien de beaucoup de mes compatriotes.

Assez décourageant, comme constat allez-vous dire, pas du tout, puisque c'est exactement le sentiment que j'ai ressenti au moment où j'ai appris que l'on s'appropriait à créer ce programme et à ce moment m'est venue la réflexion suivante ; Est-ce que c'est moi qui n'ai pas été à la bonne école, ou il y a-t-il quelqu'un qui à quelque part qui ne sait pas compter, et ici, je crois que l'on doit s'interroger ?

Et c'est pourquoi, je crois sincèrement que je me devais vous livrer mes impressions sur ce qui je crois pourrait bonifier tout le processus de développement durable dans le domaine forestier, et au risque de me répéter, et plus... ? Car sinon, je crois que dans ce domaine aussi nous allons devoir vous demander très bientôt en tant que québécois de souche et/ou canadien français un « accommodement raisonnable » afin d'avoir un endroit où se loger, mais aussi, pour garder nos emplois.

Pourquoi, est-ce que je semble si découragé ? Et bien, je m'explique, c'est que voyez-vous, comme tout les citoyens du Québec je lis et j'observe sur une base quotidienne ce qui se dit dans les principaux médias relativement à une prétendue crise qui affecterait grandement l'industrie forestière au Québec par les temps qui courent ?

Pourtant, après une réflexion je me demande où peuvent bien se trouver les solutions à cette prétendue crise, que tout nos spécialistes, experts et technocrates de tout acabit, devrait nous proposer ? Cependant, j'ai un sentiment que les solutions sont là, et que ce serait plutôt une ignorance collective qui nous empêche de trouver la et/ou les solutions. Il serait temps que Québec devienne en matière de foresterie ce que Détroit est pour l'Automobile, c'est à dire une véritable capitale mondiale de la foresterie ou tout ce qui existe au niveau de la matière grise soit mise à contribution, puisque nous avons un sérieux problème démographique à l'horizon ?

Pourtant, à ce niveau, ce n'est pas que je n'aurais pas tenté de faire un effort. En effet je me souviens que voilà deux ans approximativement, j'ai comparu en commission parlementaire avec le présent ministre du développement durable monsieur Claude Béchard, et je me souviens aussi de lui avoir parlé d'un projet que je croyais qui pourrait être pertinent pour l'industrie forestière, mais surtout pour le domaine de la construction, car j'avais toujours en mémoire la célèbre citation de l'ex premier du Québec feu M. Robert Bourassa ; « Quand la construction va, tout va ! ».

Je me souviens qu'à cette occasion, d'avoir échangé avec monsieur Béchard sur une certaine émission de télé qui s'intitule ; « la Semaine Verte ». Et à cette occasion j'ai expliqué au ministre que j'avais vu à cette émission une idée extraordinaire provenant de la Colombie-Britannique qui consistait à la récolte de bois submergé dans l'eau à l'aide d'un robot appelé « le Sawfish ».

8.../

Toujours est-il, que je continuais à expliquer au ministre que dans le même reportage il était aussi fait mention qu'une sommaire évaluation semblait indiquer qu'il y aurait pas moins de 300 millions d'arbres submergées sur la planète et que la récolte en question pourrait s'effectuer sur une période de 100 ans. De plus, il était aussi question dans ce même reportage que le fameux robot appelé ; «Sawfish » et bien, qu'il faudrait en construire pas moins de mille autre robots supplémentaire afin de répondre à la demande. Ce n'est pas mêlant, encore le néant pour le Québec.

C'est pourquoi, il m'arrive parfois de me demander si au Québec nous ne serions pas qu'un éternelle jour de la marmotte ? Pourquoi un tel constat encore une fois ? C'est qu'après avoir discuté avec plusieurs personne dans le domaine forestier il m'est arrivé de recevoir toute sorte de réponse du genre ; « Ont ne savait pas qu'il y avait du bois sous l'eau » ou encore, « Si il y à du bois sous l'eau ça ne doit pas avoir une grande valeur », assez édifiant comme réponse n'est ce pas ?

Pourtant dans une émission intitulé Dirty Jobs sur le Canal Discovery que j'ai écouté au mois de décembre 2006, j'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait du bois submergé qui se détaillait près de 8,000 \$ du billot aux Etats-Unis et servant à la confection de la mélamine. Qui plus est, que les billots en question provenait du Canada, suite à une autorisation spéciale ?

Ce qui m'étonne, c'est que après avoir discuté avec plusieurs intervenants dans ce domaine à la veille de préparer ce mémoire, la chose qui ma le plus surpris est à l'effet que peu de personnes à qui j'ai parlé de ce qui se faisait au niveau des développements technologiques, ne semblait pas être au courant des percé dans ce domaine. Et bien, que nos dirigeants soit ignorant, OK, mais que font les journalistes ?

C'est pour cette raison que j' ai décidé d' écrire ce mémoire pour être présenté à l'occasion de cette consultation, afin d'apporter non seulement de réel correctif qui sont nécessaire pour accroître non seulement la participation citoyenne, mais aussi pour encourager de potentiels amant de la conservation et de la protection de l'environnement ( surtout les jeunes ) à bien y penser avant de se pavaner devant la création d'une nouvelle structure en foresterie. Car tout cela me rappel encore une fois mon ancêtre monsieur Pierre-Étienne Fortin qui avait présenté un projet de loi à Ottawa avant de le présenter au Québec pour créer une société de géographie, car cela, disait-il ne concerne pas seulement le Québec, mais toute la planète ?

Ai-je besoin de vous dire que dans ce mémoire que je vous présente j'ai du travailler à faire des recherches sur un projet des plus innovateur que je souhaiterais se voir réaliser ,ici même, dans la capitale nationale du Québec. Et ici, j'aimerais ajouter que j'irais même plus loin en vous disant qu'un de mes souhaits les plus profond serait à l'effet qu'à l'occasion des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec en 2008. Serait de faire en sorte de nous présenter à cette occasion le «Sawfish », même s'il s'agit d'une percé qui à été réalisé en Colombie-Britannique, à peu près comme cela avait été fait a l'occasion de Exposition Universel de 1967 à Montréal. Ce serait selon moi une façon original de montrer au monde entier les avancées technologiques réalisée dans ce pays. Et surtout, de s'ouvrir sur le monde ?

9.../

Qu'est qui peut bien m'amener à une telle réflexion ? C'est que je crois fortement que l'ont a beau vouloir prétendre à bonifier de fond en comble le domaine de la foresterie. Mais, je suis persuadé que toute modification en profondeur ou partiel de gérance de la forêt québécoise, devra nécessairement être conditionnel à une nette amélioration de la couverture médiatique sur les potentiels solutions futuristes et avant-gardistes en matière de récolte de bois au Québec et ailleurs.

Car, à mon avis, il ne servira à rien d'avoir des commissions forestières régionales que si ce n'est que conditionnellement, le présent gouvernement du Québec, c'est à dire celui de monsieur Jean Charest, ne fait rien pour obliger les compagnies forestières à arrêter de voir seulement dans les essences de bois qui sont à la surface et de tenter de voir une solution dans le bois qui se trouve submergé et d'excellente qualité, et qui pourrait servir à la construction de logements abordables pour tous.

La population a compris qu'il existe des solutions à une différente manière d'aller chercher du bois, mais ce sont les travailleurs du secteur forestier qui font les frais du manque de véritables solutions à cette problématique, qui consiste à se projeter d'avantage dans le futur. Car je pense qu'il n'y aura pas de véritable solution à cette situation, faute d'interlocuteurs sérieux capable de nous expliquer les toutes dernières trouvailles vraiment innovatrices dans ce domaine. Mais, en attendant il n'existe aucune « accommodements raisonnables » pour venir en aide à ces travailleurs de la foresterie, ou pour trouver des logements abordables pour se loger ?

Ce n'est pas mêlant le débat n'a tout simplement pas lieu sur ce qui pourrait être une avenue intéressante pour projeté dans le futur non seulement la protection des droits, mais aussi pour trouver des solutions à des problèmes des plus complexes, telle que celui de la foresterie, des logements sociaux, et aussi de ce que vivent les milliers de québécois/se et néo-québécois de toute origine sur une base quotidienne.

Je me souviens que Lord Durham en 1839 avait suggéré une immigration massive afin d'assimiler les canadiens français, mais je me souviens aussi que Mackenzie King parlait de capacité d'absorption. Et bien, je pense que nous sommes rendus à ce jour, non pas seulement en limitant le nombre d'immigrants qui s'établissent au Québec, mais en prenant conscience que nous les « québécois de souche » avons nous aussi de très graves problèmes à régler et qu'il sera difficile de tenter d'étirer l'élastique d'avantage.

Écoutez, cela prend peut-être la tête à Papineau pour comprendre cela, et il n'est effectivement pas nécessaire d'écouter TVA ou TQS pour tenter d'obtenir des réponses à ces problèmes, non il y a des politiciens au fronton de nos institutions politiques qui devrait se forcer d'avantage afin de trouver des moyens des plus prometteurs pour nous sortir de cette impasse, mais je crois qu'il manque tout simplement de volonté.

En conclusion, Ai-je besoin de vous dire que dans ce mémoire que je vous présente j'ai du travailler durant plusieurs jours, et ce, pendant la période du temps des vacances de l'été, afin de faire des recherches sur un projet des plus innovateurs que je souhaiterais se voir réaliser au Québec pour le bénéfice de toute la population du Québec afin de trouver une solution à cette situation inusitée, et cette solution, est de doter le Québec, d'une Constitution interne, point à la ligne.

**Merci Patrice Fortin  
Loyale et fidèle serviteur**

## Proposition et/ou recommandation

**Proposition et/ou recommandation ;** Voici maintenant les principales propositions et/ou recommandations que je veux apporter à l'occasion de cette commission parlementaire spéciale sur le dossier des « accommodements raisonnables » ;

- 1-) Obligation de créer un recensement totalement québécois afin d'obtenir une véritable photographie de la situation démographique québécoise.
- 2-) Obligation de la part du gouvernement québécois de mettre sur pied après cette consultation une véritable « assemblée constituante » qui aura comme objectif d'écrire enfin, un véritable projet de Constitution interne, pour le Québec.
- 3-) Obligation pour le gouvernement du Québec de créer par le biais d'un véritable programme d'habitation social pour tous et procure aux « québécois de souche » un nombre de logement abordable supérieur à celui que l'ont retrouve présentement et qui ressemble plus, à la rue ?
- 4-) Obligation de sortir les banques alimentaires des sous-sol d'églises et de remplacer ce lieu physique de distribution de nourriture afin « d'accommoder raisonnablement » tout les compatriotes canadiens français, anglais, néo québécois, amérindien, etc. Et que l'ont n'arrêtes de traiter les québécois comme de la merde... ?
- 5-) Obligation que les médias traite de manière égale tous les candidats se présentant à une élection tant provinciale que municipale, ce qui veut dire, fini les « accommodements raisonnables » aux chambres de commerces qui avec certains médias ainsi que certaines firme de sondage manipulent et contrôle les élections qui devrait se dérouler en toute neutralité à l'intérieur d'une véritable démocratie ?
- 6-) Obligation, qu' un « accommodement raisonnable » soit instaurée à l'effet que tout artistes sculpteur qui créer un œuvre artistique au delà d'une demie tonne puisse obtenir un emplacement extérieur pour exposer son œuvre, car c'est tout le contraire qui se passe présentement, preuve à l'appui.
- 7-) Obligation de reconnaître les diplôme universitaire des nouveau arrivants qui ont un potentiel élevé d'aider dans nos institutions qui en ont grandement besoin, ou sinon renoncer à en accueillir d'avantages, car cela ne pourra être un modèle d'intégration ?
- 8-) Obligation que le rapport papier soit disponible à quiconque s'intéresse de près et de loin à ce domaine d'en prendre connaissance, ce qui n'empêche pas que la recommandation de s'écrire un véritable projet de constitution interne plutôt qu'un rapport au terme de ces consultation, aurait été plus que souhaitable ?

En conclusion, j'espère que les propositions que je viens d'énumérer sera éclairer les coprésidents de cette commission parlementaire ainsi que le perchoir d'intellectuelles qui devront trouver de réel solutions à la question de régler une fois pour toute la délicate et explosive situation des « accommodements raisonnables ».

Merci et bonne chance  
**Patrice Fortin**  
Compatriote  
Loyale et fidèle serviteur